Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_71-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-169

CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2026

Délibération n° 202606-2-7.1

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à dix-huit heures et trente-trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h33, s'est terminée à 21h30.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy	GARCIA Anna	MERRIEN Alain
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure		MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul		
DESBOIS Cécile		
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

Absent excusé ayant donné pouvoir :

GUEGUEN Valérie	à	DESBOIS Cécile
JEZEQUELLOU Jean-Loïc	à	LE FLOCH Catherine
KALITA Olivier	à	LE CAIN Laurent
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
LINTANF Maël	à	ESNAULT Vincent
SAVINA Véronique	à	GUILLOU Daniel
SIMON Maxime	à	TOUCHARD Francis

ECOLE NOTRE DAME D'ESPERANCE – REGULARISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la régularisation de la participation communale 2026 à l'école Notre Dame d'Espérance avec 82 élèves concernés par l'activité voile et non 54 comme indiqué dans la délibération 202604-7.3 du 21 avril 2026,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_71-DE

Considérant qu'il convient de rectifier le calcul de la participation communale 2026 pour l'OGEC de l'école Notre Dame d'Espérance en modifiant le calcul du dispositif voile, soit 82 élèves * 8 séances * 16.10 €, soit 10 561.60 € et non 6 955,20 €,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 contre ESNAULT Vincent, ETESSE Sandrine, LINTANF Maël) :

- décide d'arrêter à la somme de **359 451,52 €** le montant de la participation communale pour 2026 à verser à l'OGEC de l'école Notre Dame d'Espérance, dont :

  - **275 060,92 €** au titre du contrat d'association,
  - **69 299,00 €** au titre de la convention pour la restauration scolaire,
  - **4 530,00 €** au titre de la dotation pour les activités et transports périscolaires,
  - **10 561,60 €** au titre de la dotation aux activités de voile scolaire,

- autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes inscrites au budget primitif 2026.

Fouesnant, le 1er juillet 2026

La Secrétaire de séance — Le Maire,

Clarisse MORVAN — Bruno MERRIEN